



**SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER**

Volume 5 | Tome 3

MAI 2012

Dans ce numéro :

Information communautaire	2-4 6,14
Perceptions de taxes	14
Urbanisme et Travaux publics	5-8
Service de sécurité incendie et SQ	9
Service des sports, loisirs et culture	10-14

SUJETS D'INTÉRÊTS

- TERRAIN DE JEUX D'ÉTÉ
- OFFRES D'EMPLOI D'ÉTÉ
- VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE
- LIGUES DE BALLE - INSCRIPTIONS
- COURS D'ÉDUCATION CANINE
- TOURNOI DE BALLE DONNÉE
- NOUVEAU - PARC DE JEUX D'EAU

BUREAU MUNICIPAL
Congés fériés:
Lundi 21 mai
Lundi 25 juin
Lundi 2 juillet

BULLETIN D'INFORMATIONS L'INDISPENSABLE



MOT DU MAIRE

Le printemps est enfin à nos portes et je suis convaincu que vous vous préparez tous pour les mois d'été à venir. Votre conseil municipal se prépare aussi pour divers projets planifiés pour cette année. Entre autres, l'appel d'offres pour la construction de la résidence pour les aînés et les personnes en légère perte d'autonomie ou semi-autonomes sera publié en avril et l'ouverture des soumissions est prévue pour le mois de mai. Les travaux devraient débutés rapidement par la suite. Je suis persuadé que d'autres partagent mon enthousiasme pour l'ouverture de ce service indispensable.

Chaque année, le conseil municipal tente d'exécuter au moins un projet de réfection de route pour conserver nos infrastructures routières à jour. Cette année, il a été décidé de

procéder à des travaux de réfection sur le chemin Murphy dans le secteur de l'intersection du chemin Rourke afin d'améliorer la sécurité de ce tronçon. Les plans pour ce projet ont été acceptés lors d'une séance antérieure du conseil municipal.

Plusieurs commentaires positifs concernant le panneau d'affichage installé devant la caserne incendie ont été reçus. Une attention particulière a été apportée lors de la conception de ce panneau afin qu'il s'harmonise bien avec les infrastructures municipales déjà existantes. Ce panneau d'affichage est très utile, particulièrement pour annoncer des événements communautaires et des activités municipales.

Avec l'arrivée du beau temps, je me permets de vous rappeler d'être prudents sur nos routes.

Les risques de frapper un piéton, un cycliste ou un autre véhicule sont élevés dans les secteurs ruraux et semi-urbains lorsque la vitesse maximale affichée est excédée. Il faut donc relâcher l'accélérateur pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route. La sécurité de nos citoyens est notre principale préoccupation. C'est pourquoi nous vous demandons encore une fois d'être prudents, vigilants et respectueux sur nos routes. Si chacun d'entre nous peut faire un effort concerté afin d'améliorer la sécurité de tout un chacun, cela contribuera inévitablement à notre objectif de sécurité pour tous nos citoyens.

En conclusion, je souhaite à chacun d'entre vous un agréable été.

Le maire,

Brent Montgomery

ÉVALUER L'ÉTAT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES POUR PROTÉGER L'EAU POTABLE

Les municipalités de Stoneham-et-Tewkesbury, Lac-Delage, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Lac-Beauport et la Ville de Québec, en collaboration avec la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), amorceront au printemps 2012 une étude visant à évaluer l'état de plusieurs installations septiques sur leur territoire. À cette fin, votre municipalité a retenu par l'entremise de la CMQ, les services de la firme Groupe Hémisphères qui a le mandat de dresser un portrait de la situation des installations septiques.

Pourquoi une évaluation?

Pour préserver à long terme la qualité de l'eau potable du territoire. Les installations septiques en mauvais état doivent être corrigées, car elles causent en effet de nombreux problèmes :

- enrichissement accéléré en phosphore (vieillesse prématurée du lac);
- prolifération des plantes aquatiques ou épisodes de cyanobactéries (algues bleu vert);
- contamination de sources d'alimentation en eau potable;
- perte de l'usage d'un plan d'eau (pêche, baignade, habitats fauniques valorisés).



Quelles seront les propriétés visitées?

En fonction de différents critères comme celui de la localisation près d'un cours d'eau, les municipalités ont dressé une liste de propriétés à visiter aux fins de l'étude. La liste des critères est la suivante :

- La proximité de l'installation septique par rapport à la prise d'eau potable de la Ville de Québec localisée dans la rivière Saint-Charles ;
- La proximité de l'installation septique des principaux cours d'eau tributaires du Lac-Saint-Charles ;
- L'âge de l'installation septique;
- Les problèmes liés au fonctionnement de l'installation septique recueillis lors de la mise en œuvre du programme municipal de vidange des fosses septiques (si applicable);
- Toutes les installations septiques de statut institutionnel ou commercial (de moins de 3240 litres/jour) situées dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles.

Comment seront traités les résultats?

Les installations septiques seront classées comme suit :

- A - Aucune contamination : un entretien régulier est simplement recommandé;
- B - Source de contamination indirecte : il serait préférable d'apporter des correctifs pour préserver la durée de vie de l'installation et protéger les sources d'eau potable;
- C - Source de contamination directe : cette installation contribue directement à la contamination de l'eau potable et doit être corrigée. Dans ce cas, la municipalité enverra un avis de correction ou de réfection de l'installation septique.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec votre Municipalité au 418 844-1218.

SÉANCE D'INFORMATION

**La Municipalité invite tous les citoyens à assister à une séance d'information donnée par la firme spécialisée Groupe Hémisphères qui effectuera l'évaluation des installations septiques. La séance d'information aura lieu :
Mardi 15 mai de 19 h à 21 h
Centre communautaire Valcartier, 1743, boul. Valcartier**

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE - 27 mai de 10 h à 14 h

Voulez-vous offrir une deuxième vie aux articles que vous n'utilisez plus? Vous aimeriez exposer et vendre vos créations ou vos produits?

Cette activité fort populaire est de retour et le Service des sports et loisirs vous offre l'opportunité de louer une ou des tables lors de la vente de garage communautaire le **dimanche 27 mai de 10 h à 14 h**. En tout, 19 tables seront disponibles sous l'abri multifonctionnel ainsi que quelques autres à l'extérieur si le temps le permet. Si vous êtes de ceux qui sont à la recherche de trouvailles, pourquoi ne pas profiter de cette journée pour venir visiter les exposants ! Qui sait, vous trouverez peut-être le trésor que vous cherchez!

Comment vous inscrire? Vous devez vous présenter à l'hôtel de ville pour remplir le formulaire d'inscription et payer les frais de location. Le prix est fixé à 10 \$ par table et un maximum de 2 tables par famille peut être loué. Les tables sont réservées uniquement pour les résidents. L'âge minimum pour louer une table est de 18 ans.

Réservez tôt! L'activité aura lieu beau temps, mauvais temps.



LA FONDATION DU CENTRE DE SANTÉ DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES/JACQUES CARTIER - TOURNOI DE GOLF



UN OUTIL INDISPENSABLE DE PERFORMANCE RÉGIONAL EN SOINS DE SANTÉ POUR LA RÉGION

Comme tous les grands Centres de Santé qui dispensent des soins et services aux populations des diverses régions du Québec, celui de la Haute-Saint-Charles/Jacques-Cartier peut compter sur le support financier indispensable que lui apporte sa Fondation, un de ses meilleurs alliés.

La mission de ce Centre, qui regroupe l'hôpital Chauveau, les centres de jour et d'hébergement de Loretteville ainsi que le CLSC de la Jacques-Cartier, se voit supporter et renforcer par celle de la Fondation qui lui est affiliée et qui aide à offrir, à ses clientèles internes ou externes et à son personnel, une gamme complète de soins et services.

À cet effet, la Fondation sollicite et recueille des fonds qui servent à l'achat de divers équipements et appareils à la fine pointe de la technologie et à soutenir certains projets visant à améliorer le milieu de séjour de ses clientèles et aussi le milieu de travail de son dévoué personnel. Depuis 1989, grâce à la générosité indéfectible de la population, les contributions de votre Fondation s'élevèrent à plus d'un million de dollars. Tous et toutes auront compris que sa générosité est tributaire de celle du public qu'elle dessert.

Les traces de cette générosité se retrouvent partout dans les divers établissements régis

par le Centre de Santé de la Haute-Saint-Charles/Jacques-Cartier, sous la forme de fournitures et d'équipements particuliers ou d'activités spécifiques dont voici quelques exemples :

- Zoothérapie, musicothérapie, concerts d'ambiance, diverses animations lors de la période des Fêtes de Noël, soutien à domicile.

- Aménagements d'espaces particuliers favorisant les rencontres à caractère social ou privé, telles une chambre de soins palliatifs pour les familles, une cuisine communautaire dans les locaux du CLSC, des salles de recueillement, de méditation et de relaxation, l'installation d'une terrasse avec pavillon.

- Acquisition d'appareils variés de haute technologie pour le confort des clientèles internes (lits électriques, fauteuils gériatriques) ou qui facilite les examens médicaux pour un meilleur diagnostic (un échographe de surface, des pharyngoscopes, un appareil de radiologie, un appareil d'électrothérapie, un système technique d'assistance auditive, des appareils spécialisés pour les laboratoires).

La Fondation se préoccupe de recevoir les contributions individuelles ou familiales de sa diverse clientèle ou même de philanthropes. Que ce soit des dons au motif d'une appréciation des services reçus, ou des dons ou des legs de reconnaissance à la mémoire d'une personne chère qui a résidé au Centre de

Santé ou encore des dons spontanés pour soutenir une œuvre qui milite pour la santé communautaire .

À ces sources de financement, la Fondation ajoute annuellement celles que lui apporte la participation à certaines loteries et tirages. L'activité majeure de la fondation demeure cependant celle, bien encadrée, de l'organisation d'un tournoi de Golf. **Cette année, comme à l'accoutumée, l'événement aura lieu au réputé GOLF LORETTE , le 13 juin sous la présidence de Monsieur Norman McKinley , président et propriétaire de Construction McKinley de Saint-Gabriel-de-Valcartier .**

Il s'agit d'une journée festive de détente très appréciée de la population qui se termine par un excellent cocktail dinatoire. Tout le monde peut participer. Formez vos équipes. Inscrivez-vous tôt. Plein de prix de présence sont distribués et les vainqueurs sont bien récompensés.

Pour l'inscription au tournoi de Golf 2012, adressez-vous au bureau de la Fondation (11999 rue de l'Hôpital, Québec (Québec) G2A 2T7) ou par communication téléphonique 418 842-3651, poste 7193. Madame Hélène Douville se fera un plaisir de répondre aux appels.

Pour plus d'informations générales, ou pour faire un don, on consultera avec avantage le site web de la Fondation :

www.fondationhautestcharles.com

27 MAI COLLECTE DE RDD

La Municipalité offrira gratuitement une collecte de résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire le **dimanche 27 mai de 9 h à 15 h** dans le stationnement du garage municipal (1745, boul. Valcartier).

Vous devez venir porter vos matières dangereuses vous-même au point de collecte.

Voici la liste des matières qui seront récupérées :

PEINTURES

Peintures vendues :

- soit dans les commerces de détail (contenants de 100 ml et plus)
- soit dans les commerces en gros (contenants de moins de 170 litres pour fin architecturale seulement)
- apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)
- peintures à métal ou antirouille : peinture aluminium, teintures, vernis
- laques
- produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos)
- peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails)

Peintures en aérosols

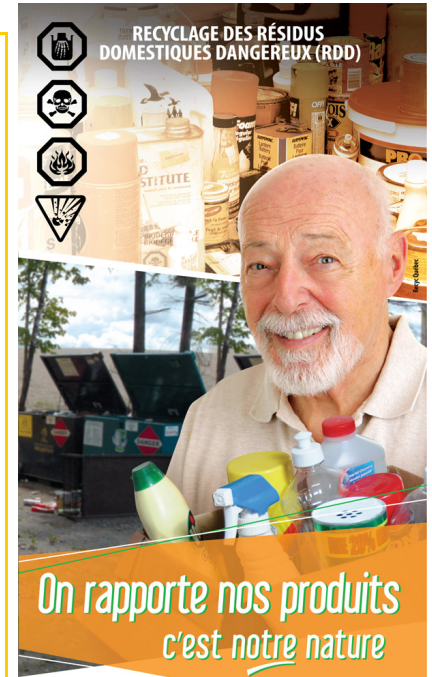
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ORGANIQUES

Acétone, adhésifs, aérosols, allume-feu solide, alcool à friction, allume-feu liquide, colle, cire, antigel, calfeutrant, colorant, ciment plastique, combustible solide, combustible à fondue, dégel serrure, dégraissant, détacheur à l'huile, diluant à peinture, distillat de pétrole, encre, époxy, essence, éthylène glycol, goudron à toiture, graisse à moteur, huile à chauffage et à lampe, lubrifiant, méthanol, naphte, poli, poly fila, protecteur à cuir, suède ou vinyle, résine liquide, scellant à silicone, séparateur de tapisserie, teinture à souliers, térébenthine, toluène

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX INORGANIQUES

Acides, bases, oxydants, piles, pesticides et insecticides

Ampoules fluocompactes



Une initiative de votre municipalité et de votre MRC



Si vous n'êtes pas convaincu qu'un produit dont vous voulez vous départir figure sur la liste, vous pouvez l'apporter le jour de la collecte et les employés qui sont sur place pourront vous informer.

Chaque contenant doit être exclusivement de provenance résidentielle.

Tous les produits doivent être dans leur contenant d'origine. Ne pas mélanger de produits pour une question de sécurité.

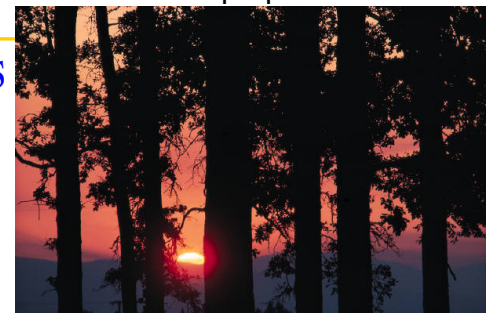
Lors de cette collecte, vous pouvez également apporter vos huiles usées, filtres à l'huile usagés et contenants d'huile (**usage non commercial seulement**). Ce service est également offert gratuitement tout au long de l'année par la Municipalité sur rendez-vous seulement. Merci de participer activement pour un environnement propre et en santé!

MAI EST LE MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

En collaboration avec l'Association forestière des deux rives (AF2R), la Municipalité vous remettra un jeune plant d'arbre lorsque vous nous apporterez vos RDD le dimanche 27 mai. **LA GRANDE FÊTE DE LA NATURE** Engagée dans le développement durable, la Commission des champs de bataille nationaux invite les horticulteurs en herbe et amants de la nature le **dimanche 13 mai** prochain de 11h à 16h30 pour son grand rendez-vous du printemps : la **Grande fête de la nature**. Une occasion unique de visiter les serres pour s'imprégner des premiers coloris et

effluves de végétaux qui embelliront bientôt le parc. De plus, cette 17^e édition réunira plus d'une trentaine d'exposants spécialisés dans diverses sphères de l'environnement, favorisant ainsi les échanges avec les visiteurs. Une journée d'activités familiales gratuites où même les reptiles sont les bienvenus sur les plaines d'Abraham!

L'Association forestière des deux rives (AF2R) et la Direction régionale de la Capitale Nationale et de la Chaudière Appalaches du **ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF)** s'associent à la Grande fête de la nature



dans le cadre de l'édition 2012 du Mois de l'arbre et des forêts. Ce sera notamment l'occasion de remettre les plants d'arbre aux parents inscrits au Programme *Mon arbre à moi* du MRNF et au grand public.

Chaque année, plus de 3 000 personnes participent à cette belle activité en plein air sur les plaines d'Abraham.

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS



La Municipalité a octroyé le contrat du contrôle biologique des moustiques et des mouches noires pour la saison estivale 2012 à la firme GDG Environnement ltée www.gdg.ca. L'opération reçoit les autorisations requises par le ministère de l'Environnement du Québec. Les traitements débutent tôt le printemps et se poursuivent jusqu'à la fin du mois d'août. Les membres de l'équipe de GDG Environnement parcourront la Municipalité et ses environs à plusieurs reprises tout au long de la saison afin d'effectuer les traitements. Le biologiste responsable désire informer la population sur le fait que l'insecticide biologique utilisé

est sans danger, tant pour la population que pour les autres organismes vivants et que les travaux seront supervisés avec professionnalisme.

Le ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS) et l'Institut de Santé Publique du Québec (INSPQ) ont confirmé la sécurité du contrôle biologique avec le B.t.i. Dans ce contexte, nous sollicitons la collaboration des citoyens pour nous permettre l'accès à toutes les zones productrices de moustiques.

Les résultats escomptés par ces opérations sont une diminution de la nuisance de l'ordre de 80% et plus. La protection ainsi obtenue s'étend jusqu'au 1^{er}

septembre.

L'équipe sera en résidence dans notre Municipalité pour la durée du contrat, soit de la mi-avril jusqu'à la fin août. Tout comme par les années passées, la personne responsable de l'équipe est M. Éric Cliche.

QUELQUES CONSEILS PRATIQUES

Afin d'éviter une « nuisance » artificielle, certains comportements sont à adopter :

- Toute piscine non démarrée génère des moustiques dès la troisième semaine de mai;
- Garder les gouttières en bon état et propres afin de permettre l'évacuation de

l'eau;

- Attention aux pneus laissés à l'extérieur à proximité des habitations et qui contiennent de l'eau;
- Votre bateau ou chaloupe doit être entreposé à l'envers ou assurez-vous d'enlever le drain;
- Vider l'eau accumulée dans les bâches;
- Les brouettes et les sceaux constituent d'excellents producteurs de maringouins s'ils passent une semaine remplis d'eau. Cette eau accumulée est susceptible de produire plusieurs centaines de moustiques chaque 7 à 8 jours.

La Municipalité recherche des bénévoles afin d'effectuer des tests de nuisance pour le contrôle biologique des moustiques et des mouches noires

L'efficacité de l'opération est mesurée par des « tests de nuisance ». Les données de nuisance doivent être prélevées par le personnel de GDG Environnement accompagné d'un témoin extérieur de la firme. Ces mesures seront effectuées trois fois par semaine sur le territoire. Nous sommes à la recherche de témoins. Si vous souhaitez participer, veuillez s'il vous plaît nous communiquer votre intérêt au **418 844-1218**. La durée de l'intervention est d'environ 15 à 30 minutes.

RAPPEL - ABRIS D'HIVER

À partir du 30 avril, toutes les structures considérées comme temporaires telles que les garages (en panneaux de bois, toile ou vinyle), les abris pour les arbres et les clôtures à neige doivent être démontées. Ces structures sont autorisées du 1^{er} octobre au 30 avril.

Par respect pour votre voisinage, veuillez vous conformer à ce règlement sous peine d'amende

(200 \$ minimum par jour d'infraction continue).



ÉROSION DU SOL ET AMÉNAGEMENT DES TERRAINS DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS

Le Service de l'urbanisme désire vous informer que les nouveaux propriétaires doivent, dans une période maximale de 24 mois suivant la construction, aménager le terrain (nivelage, semence, plantation) de manière à ne plus y trouver de zones où le sol est à nu. Une attention particulière sera portée sur ce point ce printemps afin de régulariser les cas dépassant les 24 mois. De plus, nous vous encourageons fortement à stabiliser les canalisations en bordure de la route avec de la tourbe afin de freiner l'érosion qui est visible à de nombreux endroits le long de nos routes.

En cas d'infraction à ce règlement, une amende minimale de 200 \$ par jour d'infraction continue est prescrite à la réglementation. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le service de l'urbanisme au **418 844-1218**.



CBJC - ANALYSE DE PUIITS PRIVÉS



« une ressource pour le milieu »

ANALYSE DES PUIITS PRIVÉS, LES CITOYENS PASSENT À L'ACTION!!

La Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) procédera, au cours de l'été 2012, à une campagne d'échantillonnage et d'analyse de l'eau des puits des résidences non raccordées au réseau d'aqueduc de plusieurs municipalités (Stoneham-et-Tewkesbury, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Shannon, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Saint-Augustin-de-Desmaures) présentes dans la zone de gestion intégrée de la rivière Jacques-Cartier.

Cette initiative, entreprise en collaboration avec les municipalités et l'Organisme de bassin versant de la Capitale (OBV de la Capitale), vise à offrir un service d'analyse et de suivi à prix modique afin de prévenir d'éventuels problèmes de santé qui pourraient être causés par une eau potable de mauvaise qualité. Elle permet également d'obtenir des données sur l'état actuel de la qualité des eaux souterraines de la région et de dresser un portrait général de la situation.

Si vous êtes intéressés par ce service, vous pouvez prendre rendez-vous :

- ◆ auprès de la **CBJC** au 418-875-1120 ou via info@cbjc.org.
- ◆ auprès de l'**OBV de la Capitale** au 418-780-7242 ou via info@obvcapitale.org.

Dans le cas où vous ne savez pas dans quel bassin versant votre habitation se situe, contacter l'un ou l'autre des organismes et nous vous redirigerons si nécessaire.

Lors de la campagne d'échantillonnage qui s'effectuera au cours de l'été 2012, le coût de l'analyse sera de 45 \$ pour une analyse bactériologique et 150 \$ pour une analyse complète. Cette offre comprend le prélèvement sur place d'un échantillon d'eau au robinet par le personnel de la CBJC, l'analyse par un laboratoire accrédité ainsi que les frais de manutention et d'expédition. Vous recevrez ensuite vos résultats par courrier avec les recommandations nécessaires.

La CBJC rappelle qu'il est de la responsabilité de chaque propriétaire de puits privés de faire analyser l'eau qu'il consomme. D'ailleurs, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) recommande l'analyse de l'eau de puits privés au moins deux fois par année. De plus, la municipalité ne peut être tenue responsable de problématiques qui pourraient survenir suite à l'utilisation d'une eau de mauvaise qualité provenant d'une installation privée.

Source :

Hélène Baron-Gauthier, directrice des projets

Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC)

Tél. : 418 875-1120 ou ligne sans frais 1-888-875-1120 Courriel : info@cbjc.org

HERBICYCLEZ... ET PROFITEZ DE L'ÉTÉ !

Cet été, économisez temps et argent en pratiquant l'herbicyclage! Cette technique simple et respectueuse de l'environnement consiste à laisser les rognures de gazon au sol. Pour ce faire, il suffit d'enlever le sac de la tondeuse et de ne pas ramasser les résidus! Les résidus de tonte se décomposeront en moins de 48 heures et ne seront plus visibles.

L'herbicyclage comporte de nombreux avantages! En plus d'être un engrais naturel, les rognures de gazon protègent le sol de la sécheresse, nourrissent les bons organismes du sol et préviennent les maladies.

Saviez-vous que?

Durant la saison estivale, les rognures de gazon représentent jusqu'à 30 % du sac

d'ordures et sont la source principale de pollution dans un lieu d'enfouissement ou un incinérateur. Bien que biodégradables, ces matières produisent des gaz et des liquides toxiques en se décomposant dans un lieu d'enfouissement. Composés majoritairement d'eau, les résidus de gazon nuisent grandement à la combustion des déchets lorsqu'ils sont acheminés à l'incinérateur.

Comment herbicycler ?

- Vous avez besoin d'une tondeuse déchiqueteuse. La majorité des tondeuses vendues aujourd'hui le sont. Vous pouvez également ajouter une lame déchiqueteuse à votre tondeuse pour environ 20 \$.
- Enlevez le sac de la tondeuse.

- Laissez les rognures de gazon au sol!

Quelques trucs simples :

- Conservez une hauteur de pelouse d'au moins 7 cm (3 pouces). Couper une plante trop courte risque de la mettre en condition de stress, ce qui la rend plus vulnérable.
- Aiguissez votre lame de tondeuse pour qu'elle déchiquette bien le gazon ou faites-le faire par un affûteur pour une dizaine de dollars.
- Ne tondez pas lors des périodes très sèches. La pelouse entre en période de dormance et elle reverdira à la prochaine pluie.

Joanie Paradis, stagiaire d'Éco-stage de la MRC

RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PROPRIÉTAIRE D'UN CHIEN

Le chien est un animal intelligent et agréable pour plusieurs, meilleur ami de l'Homme selon l'adage, mais malheureusement une nuisance pour certains. La Municipalité tient à vous rappeler qu'en tant que propriétaire d'un ou des chiens, plusieurs obligations se rattachent au droit de garder ce type d'animal sur votre propriété. La réglementation complète (numéro 158) est disponible sur demande. Voici quelques extraits de la réglementation municipale :

- *Le gardien d'un animal ne peut laisser errer son animal dans un endroit public (parc, rue) ou sur une propriété privée autre que la sienne sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant. NOTE : Sur ce sujet, la Municipalité étant propriétaire des rues/parcs/espaces publics ne donne aucune permission pour laisser errer un animal.*
- *Tout chien doit être enregistré auprès de la Municipalité. La médaille est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.*
- *Un maximum de trois (3) chiens est permis par unité d'habitation.*
- *Un chien gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de la propriété de son gardien.*
- *Un chien se trouvant sur la place publique (incluant une rue) doit être attaché par une laisse en tout temps, cette dernière doit avoir une longueur maximale de deux (2) mètres.*
- *Est une nuisance le fait de garder :*
 1. *Un chien ayant déjà mordu un animal ou un être humain.*
 2. *Un chien de race bull-terrier, staffordshire bull-terrier, american bull-terrier ou american staffordshire terrier, ou chien hybride issu d'une des races susmentionnées, communément appelées «pit-bull».*
 3. *Un animal non indigène au territoire québécois.*
- *Dans un cas d'infraction, l'amende minimale est de 100 \$ plus les frais, maximale 1000 \$ plus les frais.*
- *Pour le territoire de la Municipalité, l'application du règlement et les amendes sont confiées à l'inspecteur municipal et à la Sûreté du Québec, avec le soutien de la S.P.A.*



Nous tenons à vous rappeler que dans un cas de nuisance, il est fortement conseillé, dans un premier temps, de tenter de discuter du problème avec le ou la propriétaire de l'animal. Très souvent, le dialogue et la sensibilisation entre voisins sont les moyens les plus efficaces de régler les problèmes ou désagréments.

Vivre en société implique de faire preuve de tolérance, mais aussi de respect. Merci de collaborer!

NOUVEAU!! COURS D'ÉDUCATION CANINE

Animachien

Un ami pour la vie

Cours no 1 :

Éducation canine de base.
Chiens dès l'âge de 8 semaines

Aucun prérequis

Le cours d'éducation de base vise à initier le maître au langage corporel du chien ainsi qu'à ses codes de communications. Cette base de communication est essentielle pour toute relation entre un humain et un chien. Vous serez ainsi bien outillé afin de socialiser votre chien au maximum et serez en mesure de faire comprendre à votre chien vos attentes dans diverses situations sociales de la vie.

Cours no 2 :

Éducation canine de niveau intermédiaire. Chiens de 16 semaines et plus.

Prérequis : Éducation canine de base (cours no1)

Le cours d'éducation intermédiaire poursuit la formation du maître et cette fois, de façon plus approfondie en tenant



compte des différents facteurs qui augmentent les défis d'apprentissages et de socialisation du chien dans notre société. Vous serez en mesure d'obtenir de votre chien qu'il réponde aussi bien aux demandes malgré les différents contextes qu'il rencontrera. Pour ce faire, le chien aura encore d'autres apprentissages à faire afin d'augmenter ses habiletés sociales et qu'il soit toujours bienvenu partout où vous irez.

Technique d'enseignement privilégiée par Animachien :

Nous travaillons toujours de façon à solliciter l'intelligence du chien de façon à ce qu'il soit volontaire dans ses actions et qu'un lien de qualité règne entre les membres de sa famille humaine et lui. Notre technique de travail est liée à une base de communication par marqueur verbal.

N.B. : Toujours un maximum de 6 chiens par cours

Personne contact : Céline Vinet, intervenante canine
418 570-6984

Lieu: Centre communautaire à l'extérieur

www.animachien.ca

MONSTRES MÉNAGERS

La collecte hebdomadaire des monstres ménagers et des matériaux secs a lieu **tous les mardis** pendant l'été. Ce service fonctionne sur **appel seulement, SVP ne pas déposer de monstres ménagers devant les conteneurs ou à côté des boîtes aux lettres communautaires.**

Vous devez communiquer avec le bureau municipal au 418 844-1218 pour demander une collecte et nous fournir la liste des objets à ramasser. Il est essentiel que les matériaux ramassés par la Municipalité soient triés correctement (ex. : les tapis roulés, le métal trié, les fils ou la broche roulés ou attachés).

Objets ramassés dans les monstres ménagers:
*Pneus usagés (usage non commercial seulement) ainsi que les jantes, vous devez toutefois séparer les jantes des pneus. *Huiles végétales de friture dans leurs contenants d'origine ou dans une bouteille de plastique transparente et identifiée.

Objets non ramassés dans les monstres ménagers:
*Carcasses de véhicules *débris de déboisement, *ordures ménagères, *feuilles mortes (sauf lors de collectes spéciales) *matériaux recyclables. Pour les matériaux de rénovation, ne pas disposer de ceux-ci dans les bacs à ordures, car l'entrepreneur ne les ramassera pas. Nous pouvons les ramasser dans un volume restreint. Il faut en faire la demande auprès de Dany Laberge, personne responsable des Travaux publics. Merci de votre collaboration.

BERCE DU CAUCASE

Très peu de plants ont été identifiés sur notre territoire l'an dernier, par contre la Municipalité demeure vigilante par rapport à cette espèce envahissante et possiblement toxique. Le contact avec la sève, combiné avec l'exposition à la lumière, peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. Puisque la sève de cette plante contient des toxines activées par les rayons ultraviolets, nous demandons aux citoyens d'aviser la Municipalité si vous l'apercevez sur notre territoire. Pour plus d'information au sujet de la Berce du Caucase et de son identification, veuillez vous référer au site internet du Ministère de l'Environnement au www.mddep.gouv.qc.ca.



COLLECTE SPÉCIALE POUR LES FEUILLES



Les sacs de feuilles ne sont pas ramassés lors de la collecte des ordures ménagères. La Municipalité organisera une collecte spéciale le **jeudi 10 mai 2012**. Les feuilles doivent être déposées au bord de la route devant votre résidence.

NUMÉROS CIVIQUE

Votre numéro civique doit être clairement affiché !

Afin de faciliter le travail des pompiers, des ambulanciers et des policiers de notre territoire ainsi que celui des équipes d'urgence susceptibles d'être appelés à intervenir sur votre propriété, il est important de bien afficher votre numéro sur votre demeure et votre boîte aux lettres (si applicable), selon la réglementation municipale en vigueur. Réf. Installation et visibilité du numéro civique Règlement #150, article 3.8. Le Service de l'urbanisme effectuera des inspections à cet égard ce printemps et des avis de correction seront remis en cas d'infraction.

TRAITEMENT COLLECTIF POUR LA SUPPRESSION DE L'AMBROSIA (HERBE À POUX)

La Municipalité participera en 2012 à un programme de traitement pour la suppression de l'herbe à poux.

La mission commune est **d'éliminer définitivement** cette plante hautement allergène.

Le pollen de l'Ambrosia est responsable en grande partie des symptômes attribués au **rhume des foins**. Les rhinites allergiques indisposent plus que 15 % de la population québécoise.

Les opérations de contrôle des zones infestées telles que les parcs, les terrains de jeux et les abords routiers seront effectuées à l'aide d'un produit écologique vaporisé directement sur la plante. Ainsi, la population pourra fréquenter les sites qui auront été contrôlés en toute confiance.

Nous comptons donc sur la participation de tous pour mener à bien

cette mission.

Voici comment participer activement :

- 1- Arracher, s'il y a lieu, les plants d'herbe à poux sur votre propriété.
- 2- Localiser les zones potentiellement infestées dans votre quartier.
- 3- Sensibiliser vos voisins aux dangers de cette plante.

Ce **programme** collectif annuel est destiné à **réduire significativement** le taux de pollen, et ce, dans le plus grand intérêt de la population. L'impact socio-économique relié aux allergies respiratoires est de 250 millions de dollars annuellement.

L'HERBE À POUX



SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - Conseils de sécurité incendie



PRÉVENTION

Inspectez votre domicile afin d'identifier les dangers et de les éliminer. La plupart des incendies à domicile sont causés par de la négligence en faisant la cuisson ou lors de l'utilisation de cigarettes ou de chandelles.

DÉTECTION

Il est très important d'avoir des détecteurs de fumée qui fonctionnent. Ils sont requis par la loi pour chaque étage de votre maison ainsi qu'à l'extérieur des chambres à coucher.

SORTIE DE SECOURS

- ◆ Planifiez votre sortie de secours avec deux façons pour quitter chaque pièce, mettez votre plan en pratique et désignez un point de

rassemblement devant le domicile.

- ◆ Des détecteurs de fumée qui fonctionnent vous avertiront pour que vous sortiez de la maison. Installez-les et changez les piles au moins une fois par année.
- ◆ Installez des détecteurs de monoxyde de carbone près de toutes les aires de couchage.
- ◆ Restez dans la cuisine lorsque vous cuisinez, dégagez la cuisinière et ayez un couvercle de poêlon à portée de la main pour « étouffer » les flammes sortant d'une casserole en cas d'urgence
- ◆ En cas d'incendie, sortez et appelez immédiatement le 9-1-1
- ◆ Soufflez toutes les bougies avant de quitter la pièce ou d'aller au lit.

Utilisez des chandeliers solides et gardez les chandelles à l'écart des enfants et des animaux.

- ◆ Assurez-vous d'éteindre complètement les mégots de cigarettes et jeter ceux-ci aux déchets uniquement lorsqu'ils sont refroidis.
- ◆ Rangez les allumettes et les briquets à l'abri et hors de la portée des enfants
- ◆ Utilisez des blocs d'alimentation à prises multiples avec disjoncteurs intégrées, ne jamais utiliser de fils endommagés et gardez les chauffeuses à l'abri des objets inflammables.

MESSAGE DE LA SQ - CYBERCRIMINALITÉ

L'arrivée d'Internet a modifié la vie et les habitudes des gens. Les ressources documentaires infinies et les possibilités d'entrer en communication avec des personnes de partout dans le monde ont permis d'ériger virtuellement ce que plusieurs appellent le « village global ».

Mais malheureusement, cette formidable invention a aussi profité à certaines personnes malveillantes, qui mettent à profit leurs connaissances informatiques pour perpétrer des cybercrimes.

Un cybercrime est une infraction criminelle ayant l'ordinateur pour objet ou pour instrument de perpétration principal (à partir de l'ordinateur ou en utilisant l'ordinateur).

Les principaux types de cybercrimes sur lesquels les policiers enquêtent sont les suivants :

Crimes contre la personne :

- ◆ Leurre
- ◆ Pornographie juvénile
- ◆ Harcèlement
- ◆ Extorsion
- ◆ Menaces
- ◆ Faux messages
- ◆ Propagande haineuse
- ◆ Intimidation

- ◆ Libelle diffamatoire
- ◆ Incitation au suicide

Crimes contre la propriété :

- ◆ Usage non autorisé d'un ordinateur
- ◆ Fraude
- ◆ Virus informatique

Le sentiment d'anonymat, la vulnérabilité des victimes potentielles, le grand champ d'action, l'accessibilité ainsi que l'amélioration constante des technologies favorisent la criminalité sur Internet.

Une nouvelle série d'infractions est d'ailleurs apparue à la suite de la généralisation de l'informatique. Les crimes « innovateurs » sont des actes criminels qui n'existaient pas avant le développement de l'informatique et du réseau Internet, et qui peuvent être réalisés uniquement dans cet univers virtuel.

Parmi les infractions de ce type maintenant prévues au Code criminel canadien, notons par exemple :

- ◆ Obtenir frauduleusement des services d'ordinateur.



- ◆ Intercepter illégalement une fonction d'ordinateur.
- ◆ Utiliser ou faire utiliser un ordinateur pour commettre les infractions précédentes ou pour commettre des méfaits envers un ordinateur.
- ◆ Posséder ou utiliser un mot de passe d'ordinateur pour l'utilisation non autorisée d'un ordinateur.
- ◆ Se servir d'Internet pour communiquer avec un enfant aux fins de commettre contre lui une infraction sexuelle.
- ◆ Produire, distribuer, posséder de la pornographie juvénile sur Internet, et y accéder.

Si vous êtes témoin ou victime d'un cybercrime, contactez les agents de la MRC de la Jacques-Cartier au 418 310-4141. Vous pouvez également consulter le site Internet : www.centrentantifraude.ca.

TERRAIN DE JEUX**et GROUPE DE JEUX 2012****3 JUILLET AU 10 AOÛT****WOW!****CAMPS SPÉCIALISÉS AMÉLIORÉS**
en plus du programme régulier!

- ◆ **SPORTS**
- ◆ **ANGLAIS (PAR GROUPES D'ÂGE)**
- ◆ **PROGRAMME D'AIDE-MONITEUR (P.A.M.) POUR LES 12 À 14 ANS**
- ◆ **SORTIE À CHAQUE VENDREDI**
- ◆ **ET PLUS ENCORE!**



Parents et enfants, suivez-nous sur Facebook (Terrain de jeux SGD) et faites-nous part de vos idées et commentaires.

TERRAIN DE JEUX		
COÛTS	RÉSIDENTS <i>(Autobus inclus dans le prix)</i>	NON-RÉSIDENTS
Semaine	70 \$	100 \$
Été complet (6 semaines)	300 \$	600 \$
GROUPE DE JEUX		
COÛTS	RÉSIDENTS	NON-RÉSIDENTS
Semaine (3 jours)	25 \$	60 \$
Été complet (6 semaines)	150 \$	360 \$
SERVICE DE GARDE <i>(résidents et non-résidents)</i>		
Semaine	25 \$ / enfant	35 \$ / famille
Par jour	15 \$	

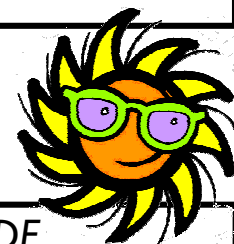
Terrain de jeux**ENFANTS DE 5* À 12 ANS**

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 15 h 30

*S'applique aux enfants de 4 ans débutant la maternelle en septembre 2012

Groupe de jeux**ENFANTS DE 3 À 4 ANS**

Du mardi au jeudi de 9 h 30 à 15 h 30

**SERVICE DE GARDE**disponible du lundi au vendredi
de 7 h à 9 h 30 et 15 h 30 à 18 h**FORMULAIRE D'INSCRIPTION**

- ◆ Sur notre site internet **www.saint-gabriel-de-valcartier.ca**
- ◆ Par la poste, en faire la demande en composant le 418 844-1218
- ◆ Distribué par le biais des écoles au début mai

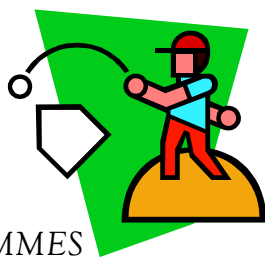


**PÉRIODE
D'INSCRIPTION :**
du 9 mai au 1^{er} juin*

*Frais de 25 \$ appliqués
après cette date

Il y a possibilité d'une semaine de garde la semaine du 13 août, veuillez réserver lors de l'inscription.
ESCOMPTE FAMILIAL disponible (applicable aux coûts du Groupe de jeux et du Terrain de jeux) pour famille de 2 enfants et plus. L'escompte familiale ne s'applique pas pour les non-résidents.

LIGUES DE BALLE



BALLE-MOLLE

BASEBALL

FEMMES

HOMMES

ENFANTS

Cette ligue pour S'AMUSER et se divertir est pour femmes et filles de 12 ans et plus.

Faites partie d'une ligue récréative compétitive! Cette ligue est pour hommes et garçons de 15 ans et plus.

Nous devons avoir un nombre suffisant de garçons et filles de 4 à 10 ans pour offrir cette activité. Inscrivez-vous dès maintenant!

QUAND :

QUAND :

QUAND :

La saison débute vers la fin mai et les parties ont lieu les lundis soirs.

La saison débute vers la fin mai et les parties ont lieu les mardis et jeudis soirs.

Début possible le mercredi 22 juin. Les parties auront lieu les mercredis soirs.

COÛTS :

COÛTS :

COÛTS :

50 \$ pour résidentes
75 \$ pour non-résidentes

125 \$ pour résidents
145 \$ pour non-résidents

20 \$ pour résidents
40 \$ pour non-résidents



TRÈS IMPORTANT DE RESPECTER LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION POUR QUE NOUS PUISSIONS FORMER LES ÉQUIPES ET DÉBUTER TÔT!

DATE LIMITE : 11 MAI

Vous pouvez vous inscrire auprès de Pamala Hogan Laberge au 418 844-2097, par courriel plaberge@munsgdv.ca ou au bureau municipal du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h

TOURNOI DE BALLE DONNÉE

Les festivités de la Journée familiale du 18 août débutent le vendredi soir 17 août avec le tournoi de balle donnée (partie de plaisir).

COÛTS : 10 \$ / JOUEUR

Date limite pour vous inscrire:

31 JUILLET

(Pamala 418 844-1218)



LE SERVICE DES SPORTS ET LOISIRS A BESOIN DE VOUS!

Vous voulez vous impliquer dans votre communauté et aimeriez rencontrer des gens de votre entourage et faire des activités intéressantes? Le Service des sports et loisirs a besoin de bénévoles pour plusieurs postes lors de la journée familiale, pour les activités du Club Ados, les parties de balle, le Club de soccer et à la Bibliothèque municipale.

Cela vous intéresse? Vous n'avez qu'à communiquer avec **Pamala Hogan-Laberge** au 418 844-2097.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ

IMAGINE un été rempli d'aventures fantastiques avec le Club de lecture d'été TD!

C'est un programme gratuit destiné aux jeunes. Il y a neuf autocollants à collectionner.

Rends-toi à la bibliothèque dès la fin de l'année scolaire pour obtenir gratuitement une affiche et un cahier d'activités. Tu pourras aussitôt commencer à collectionner les autocollants.

Ce sera TELLEMENT AMUSANT! Il y aura des activités gratuites, du bricolage et une foule d'autres choses à voir, à lire ou à faire.

Les aventures commencent en juin. À bientôt!



COUPS DE COEUR

Catégorie adulte:

LE DERNIER SOUFFLE

Fiona McIntosh

- Tome 1: Le don
- Tome 2: Le sang
- Tome 3: L'âme

Catégorie ado-adulte:

LES CHRONICLES DE SPIDERWICK

Tony DiTerlizzi

- Tomes 1 à 5

Catégorie enfant:

L'ÉPOUVANTEUR

Joseph Delaney

- Tomes 1 à 8



HORAIRE DU PRINTEMPS

	Ouverture	Fermeture
Lundi	14 h	16 h 30
Mardi	10 h 18 h 30	12 h 20 h 30
Mercredi	18 h 30	20 h 30
Samedi	14 h	16 h

HORAIRE D'ÉTÉ DU 3 JUILLET AU 31 AOÛT

	Ouverture	Fermeture
Lundi	18 h 30	20 h 30
Jeudi	18 h 30	20 h 30

Prochaine rotation de livres: fin août 2012

Visitez notre bibliothèque sur Internet: www.reseaubibliodubec.gc.ca/saint-gabriel

PARC DE JEUX D'EAU**NOUVEAU**

La phase deux de l'installation de ce beau projet sera terminée à temps pour le plaisir de tous cet été. Le parc de jeux d'eau sera ouvert de 10 h à 20 h tous les jours. Celui-ci se retrouve derrière le parc de planche à roulettes, à côté de la pataugeuse.



À noter : les jeux d'eau sont sans surveillance, les parents sont responsables de la sécurité de leurs enfants.

PATAUGEUSE

HORAIRE

Ouverture le 18 juin si le climat le permet.
Entrée gratuite. Supervision adulte requise.

LUNDI AU VENDREDI :
15 h 30 à 18 h 30*

SAMEDI ET DIMANCHE:
12 h à 18 h 30*

*(Les heures d'ouverture peuvent varier selon le climat)

DU 13 AOÛT À LA FÊTE DU TRAVAIL :

Horaire : 12 h à 18 h 30



DEVENEZ UN HÉRO EN 30 MINUTES

Pour les jeunes de 9 ans et plus. Suivez cette formation de 30 minutes, Héros en trente, et vous apprendrez les gestes essentiels (RCR sans ventilation) pour sauver une vie!

Coût : 15 \$
Où : Centre communautaire
Quand : 9 mai 19 h à 20 h
12 mai 9 h à 10 h
11 h à 12 h
14 h à 15 h



Vous pouvez vous inscrire auprès de Pamala au 418 844-2097. Veuillez spécifier la date et l'heure que vous désirez lors de l'inscription.

DE RETOUR CET ÉTÉ - LES PARTIES DE SOCCER AMICALES DU VENDREDI SOIR

Pour ados et adultes. Pourquoi rester à la maison à ne rien faire le vendredi soir? Procurez-vous une paire de souliers de soccer et des protège-tibias et venez nous rejoindre pour une partie de soccer énergique et amusante. Aucune expérience nécessaire, simplement votre sourire et la volonté d'avoir du plaisir et de faire de nouvelles connaissances!

Inscrivez-vous dès aujourd'hui!

Coût : 15 \$ (frais d'inscription)

Où : Terrain de soccer des Ours Noirs (Centre communautaire)

Quand : 18 h 30 à 20 h les vendredis soirs (à compter du 22 juin)

Vous pouvez vous inscrire auprès de Pamala au 418 844-2097.



PARC DE PLANCHE À ROULETTES

HEURES D'OUVERTURE

Semaine : 18 h à 21 h 30

Fins de semaine : 13 h à 22 h

Le parc de planche à roulettes n'est pas ouvert pendant les heures d'opération du terrain de jeux

Pour la sécurité des planchistes :

- ⊛ L'utilisation de ce site est à vos risques et périls.
- ⊛ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- ⊛ Une planche à roulettes à la fois sur la rampe.
- ⊛ Nous recommandons de porter de l'équipement protecteur (casque, coudières, gants, genouillères, poignets et chaussures antidérapantes). Ces équipements **NE SONT PAS** fournis par la Municipalité.

- ⊛ Il est interdit de pratiquer des manœuvres dangereuses.

- ⊛ Les vélos et les trottinettes ne sont pas permis. Seulement les planches à roulettes, les BMX, les uni cycles ou les patins à roues alignées peuvent utiliser le parc de planche à roulettes.



- ⊛ Il est interdit d'utiliser le parc lorsque sous l'influence de l'alcool et des drogues.

- ⊛ Il est interdit d'apporter des contenants en verre.

- ⊛ Tout manque de respect envers le préposé entraîne une expulsion immédiate.

- ⊛ **DANGER !** Lorsque les surfaces sont mouillées ou recouvertes de feuilles, le parc de planche à roulettes est fermé puisque les risques d'accident sont beaucoup plus élevés .

- ⊛ **EN CAS D'ACCIDENT :** Avisez le préposé, sinon appelez le 9-1-1

- ⊛ Prévenir les accidents, c'est l'affaire de tous!

Si vous constatez un bris sur les installations, avisez immédiatement le préposé.

CLUB ADOS

Un endroit pour les jeunes

Vous recherchez de l'information sur différents sujets concernant les ados? Consultez le site Internet de la TAPJ de la Jacques-Cartier, un vrai répertoire de ressources! : www.ressourcesjeunesse.com



HEURES D'OUVERTURE

Judi	18 h -21 h
Vendredi	18 h 30 -22 h
Samedi	14 h -22 h

Période estivale :

Lundi au jeudi	18 h -22 h
----------------	------------

Nous sommes à la recherche d'adultes bénévoles afin de participer aux différentes activités organisées par le Club Ados. Ceci est une belle occasion de développer un lien avec les jeunes de la Municipalité et d'acquérir de l'expérience dans cette matière. Appelez-nous si vous avez des disponibilités: 418 844-1327.

PARENTS ET ADULTES : LE CLUB ADOS A BESOIN DE VOUS !

PHOTOGRAPHES AMATEURS

Nous sommes à la recherche de photos qui démontrent la beauté que l'on retrouve ici même sous nos yeux tous les jours de l'année. Vous avez capté une photo que vous aimeriez partager? Faites parvenir vos plus belles photos de notre Municipalité et de notre environnement par courriel : admin@munsgdv.ca.



Pour la saison estivale, plusieurs activités sont encore à prévoir avec l'équipe du Club ados. Surveillez attentivement le calendrier des activités disponible sur le site de la Municipalité, sous la section Club Ados beaucoup de nouveautés sont prévues. Au menu : activités créatives de dessins, peinture, confection de bijoux et cours sur la coiffure.

De plus, cette année, les mercredis Volleyball et basketball sont de retour pour l'été à partir du mois de juillet. Parents et ados, venez vous mesurer dans une compétition féroce!

Nous prévoyons refaire la sortie de La Ronde, comme à chaque année. Réservez votre place dès le 1^{er} juin 2012.

Il est aussi prévu de faire des soirées avec les ados autour d'un feu. Plusieurs jeunes ont commencé à jouer un instrument et nous voudrions planifier de belles soirées amicales alliant les discussions, la musique et le plein air.

Suivez-nous sur Facebook : Club Ados

Nous vous attendons donc en grand nombre pour les mois à venir!

- L'équipe du Club Ados :

Geneviève, Emma, Jon, Jennica

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Horaire d'été (juin-juillet-août):

Lundi au vendredi	6 h à 11 h 30
Lundi au jeudi	15 h à 19 h 30
Vendredi	15 h à 18 h 30

Liste de prix :

1 mois :	30 \$/pers. ou 40 \$/famille**
3 mois :	60 \$/pers. ou 80 \$/famille**
6 mois :	110 \$/pers. ou 140 \$/famille**
1 an :	200 \$/pers. ou 260 \$/famille**

**famille : adultes et enfants/étudiants de 14 à 25 ans
Étudiants (14 à 25 ans), bénévoles, 50 ans et + :

⇒ 50% de rabais (excepté la carte et la session)

1 session :	5 \$/personne
Carte 20 sessions :	60 \$/personne
Non résidents :	20 \$ de plus

Âge requis :

14 à 16 ans	Cardio seulement
16 ans et +	Cardio + Musculaire

Services offerts :

- Programmes personnalisés (cardio, perte de poids, endurance, force, gain de masse)
- Suivi nutritionnel
- Mesure de la composition corporelle (% de gras)
- Programmes spécialisés préparation pour : athlètes sportives, test TAPTA ambulancier, test IPIQ pompier, test pour Techniques policières, recrutement militaire, etc.

Équipements :

Appareils musculaires	Atlantis
Appareils cardio	Life Fitness

Responsable :

Jean-François April
B.Sc Éducation Physique,
Entraîneur spécialisé FCPAQ
Téléphone : 418 844-1218
Poste 233
Courriel : centrefysik@videotron.ca



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER



ENSEMBLE,
AU COEUR DE LA
NATURE

SAINT-GABRIEL
-DE-
VALCARTIER

1743, boulevard Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier
(Québec) G0A 4S0

Téléphone : 418 844-1218
Télécopieur : 418 844-3030
Courriel : admin@munsgdv.ca

SITE INTERNET

www.saint-gabriel-de-valcartier.ca

TAXES MUNICIPALES

Nous vous rappelons que le deuxième versement du compte de taxes municipal est payable le 1^{er} juillet 2012. Le privilège de payer en trois versements ne peut être accordé que si tous les versements sont effectués à leur échéance. Tout paiement reçu en retard portera intérêts et pénalité sur la totalité du compte.

**VOTRE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE
COMMUNAUTAIRE - VENEZ
CONSULTER LE SITE INTERNET DE
LA MUNICIPALITÉ
WWW.SAINT-GABRIEL-DE-VALCARTIER.CA**

OFFRES D'EMPLOIS D'ÉTÉ

Le Service des sports et loisirs est à la recherche de candidats afin de combler les postes suivants :

ANIMATEUR / ANIMATRICE POUR LE SERVICE DE GARDE

Responsabilités :

- * Accueillir et encadrer les enfants avant l'ouverture et après la fermeture des camps de jour. S'assurer de la sécurité et du bien-être des enfants.

Exigences :

- * Âgé de 18 ans et plus
- * Responsable et dynamique
- * Disponible pour toute la période estivale, soit du 17 juin au 17 août 2012

MONITEURS/MONITRICES

PROGRAMME D'ÉTÉ DU TERRAIN DE JEUX

Responsabilités :

- * Développer et planifier une programmation spécifique à des groupes de jeunes de 5 à 12 ans
- * Assurer l'animation d'un groupe de jeunes
- * Collaborer à l'organisation d'activités spéciales

Exigences :

- * Étudiant âgé d'au moins 16 ans retournant à l'école à l'automne 2012
- * Expérience de travail reliée à l'emploi
- * Disponible du 25 juin au 10 août
- * Sens de responsabilité très élevée, aptitudes au travail d'équipe

PRÉPOSÉ / PRÉPOSÉE À LA PATAUGEUSE

Responsabilités :

- * Assurer la surveillance et la sécurité des usagers de la pataugeuse
- * Assurer le respect des consignes de sécurité
- * Âgé d'au moins 15 ans

Exigences :

- * Disponible pendant tout l'été (possiblement du 18 juin au 2 septembre)
- * Disponible la semaine et 1 fin de semaine sur deux, environ 20 heures par semaine

Tu es dynamique et tu aimes travailler avec les enfants et être à l'extérieur? Tu es responsable, motivé et tu veux passer un bel été? **Envoie ton C.V. avant le 25 mai.**

Poste : Municipalité de Saint-Gabriel-de-Valcartier
Service des sports et loisirs
1743, boul. Valcartier
Saint-Gabriel-de-Valcartier (Québec) G0A 4S0
Courriel : plaberge@munsgdv.ca **Fax :** 418 844-3030

DATES À RETENIR

MAI (MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS)

- 9 Début de la période d'inscription au Terrain de jeux d'été et du Groupe de jeux
- 9 Cours Héros en 30 minutes
- 12 Cours Héros en 30 minutes
- 10 Collecte spéciale pour les feuilles mortes
- 11 Date limite, inscriptions balle-molle et baseball
- 15 Séance d'information de la CMQ pour installations septiques
- 25 Date limite pour envois de CV pour emplois d'été
- 27 Vente de garage communautaire, collecte de RDD, distribution de plants d'arbres gratuits

JUIN

- 1^{er} Fin de la période d'inscription au Terrain de jeux d'été
- 13 Tournoi de golf Fondation Haute Saint-Charles
- 18 Ouverture de la pataugeuse et du parc de jeux d'eau

JUILLET

- 1^{er} Deuxième versement du compte de taxes municipales
- 3 Bibliothèque, début de l'horaire d'été
- 3 Début du Terrain de jeux et Groupe de jeux
- 31 Date limite inscriptions tournoi balle donnée

AOÛT

- 10 Fin du Terrain de jeux
- 13 Prochaine parution Bulletin l'Indispensable
- 17, 18 Tournoi de balle donnée et Journée familiale